



Résolution de la CES sur Energie nucléaire : sûreté, sécurité et contrôle démocratique

Adoptée lors du Comité exécutif des 28-29 juin 2011

Suite aux événements dramatiques survenus à Fukushima, au Japon, certains Etats membres de l'Union européenne ont décidé de renoncer à l'énergie nucléaire ou se préparent concrètement à en sortir, tandis que d'autres Etats membres entendent continuer à utiliser les centrales nucléaires.

La CES confirme et ne remet pas en question le fait que, selon les Traités de l'Union européenne, la décision relative à la composition du bouquet énergétique, et donc à l'utilisation de l'énergie nucléaire, relève de la souveraineté de chaque Etat membre individuel. La CES n'entend donc pas se positionner en tant que telle sur l'avenir du nucléaire, tout en notant qu'un certain nombre de pays ont décidé de sortir du nucléaire ou mettent en place des moratoires. La CES demande instamment, quelle que soit la décision des Etats membres, le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaire et la tenue d'un débat public démocratique sur l'avenir de la politique énergétique européenne, impliquant l'ensemble des parties prenantes (syndicats, entreprises, partis politiques, groupes de la société civile).

Ces demandes ont déjà été mises en évidence dans le cadre de la Résolution de la CES sur la stratégie énergétique pour l'Europe adoptée en décembre 2010, par laquelle la CES réaffirmait notamment :

- La nécessité d'une politique énergétique européenne commune d'intérêt général, à promouvoir par une Agence européenne de l'énergie, contrôlée démocratiquement ;
- La nécessité de diversifier les sources d'énergie en développant les énergies renouvelables et d'autres alternatives peu émettrices de CO₂, telles que la cogénération de chaleur et d'électricité ;
- L'urgence d'accroître les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports, avec des objectifs européens contraignants ;
- La nécessité d'un pacte européen de solidarité énergétique renforçant la coopération européenne, au-delà des marchés nationaux coordonnés, mais fragmentés, avec un rôle de premier plan pour les pouvoirs publics.

Ces demandes demeurent essentielles pour faire face à l'absence actuelle de politique énergétique européenne cohérente et durable. Cette résolution complète la résolution antérieure plus générale et offre une perspective plus détaillée de la politique européenne actuelle en matière de sûreté et de sécurité nucléaire.

Fukushima a montré qu'il ne peut pas y avoir de risque zéro en matière d'industrie

nucléaire et de sa chaîne d'approvisionnement, comme c'est le cas pour toutes les industries. Reconnaissant en outre l'ampleur des risques engendrés pour la population ainsi que les risques spécifiques pour les salariés du nucléaire, la CES demande que cette industrie soit traitée avec un maximum de précaution, de transparence et de contrôle démocratique, tout en reconnaissant que d'autres industries présentent aussi des risques qui doivent être pris en compte.

La CES exprime avant tout son soutien aux personnes touchées par la catastrophe du Japon. Elle demande avec insistance que toutes les personnes soient protégées contre les radiations nucléaires. L'exposition des travailleurs aux radiations doit être aussi limitée que possible et, lorsqu'ils sont exposés aux radiations, les travailleurs doivent être traités médicalement et recevoir un dédommagement financier substantiel. Ce dédommagement doit aussi être étendu aux familles des victimes.

En cas d'accident nucléaire, les travailleurs des sites et des industries du nucléaire sont toujours les premières victimes car leur santé et même leur vie sont mises en danger pour limiter les risques pour les autres. Tant autour de Fukushima que jadis de Tchernobyl, des zones densément peuplées jusqu'à 30 km de la centrale ne sont plus habitables pendant des décennies, voire même des siècles. Il n'existe aucune assurance suffisante pour couvrir des dégâts matériels et humains d'une telle ampleur. Les responsabilités des entreprises impliquées doivent être considérablement augmentées afin d'éviter que les coûts de l'assainissement ne frappent exagérément la population générale en cas d'accident.

Sans entrer dans les débats nationaux en cours concernant l'avenir de l'énergie nucléaire, la CES relève toutefois qu'une des leçons de Fukushima et de Tchernobyl est que la pollution nucléaire ne s'arrête pas aux frontières nationales. L'Europe doit donc avoir des normes de sécurité élevées et uniformes en matière de fonctionnement des centrales nucléaires, de stockage des barres de combustible appauvri et d'autres déchets, en tenant compte des risques naturels, technologiques, terroristes, aériens et humains. Il est de la responsabilité de l'Union européenne de tendre vers le niveau de sûreté et de sécurité le plus élevé possible en Europe, en incitant les Etats membres à appliquer des normes destinées à éviter les accidents nucléaires et à minimiser les conséquences en cas d'accidents. Cela signifie qu'il faudrait garantir ce qui suit :

1. Les tests de résistance, audits et inspections de sécurité planifiés de toutes les centrales et installations nucléaires, y compris le stockage (civil et militaire), de l'Union européenne doivent être réalisés sur la base des dernières connaissances et normes scientifiques et technologiques. Les tests doivent tenir compte du facteur humain (organisation et conditions de travail, sous-traitance). Tous les réacteurs doivent être testés, vérifiés et révisés de manière transparente par des organismes de contrôle nucléaire indépendants. En cas de résultats négatifs, les pouvoirs publics doivent s'assurer que les centrales déficientes sont arrêtées immédiatement afin d'être démantelées ou modernisées ou réhabilitées et soumises à d'autres tests. La CES demande instamment à l'UE et aux Etats membres de rendre publics les résultats de ces tests de résistance et audits, en assurant des standards élevés d'information et de communication publiques.

2. Des efforts accrus en matière de recherche et d'ingénierie, le déploiement des pouvoirs de contrôle de l'industrie par les pouvoirs publics et la nécessité d'assurer la sécurité et la sûreté de la main-d'œuvre (tout au long du cycle de vie) et du grand public devraient primer sur la rentabilité dans l'esprit des industriels. Des conditions élevées et identiques de sécurité doivent être appliquées à toutes les centrales nucléaires afin d'assurer une concurrence loyale. Cette exigence devrait être mise en œuvre sans tarder. En termes de sécurité publique, il est inacceptable que les opérateurs appliquent des dispositions inadéquates en matière de sécurité afin d'être plus compétitifs.
Des normes de sécurité doivent être définies au plan international et, si nécessaire, les normes internationales existantes doivent être renforcées au niveau européen.
3. Aucune représaille ne doit être exercée à l'encontre des travailleurs qui signalent des risques de sécurité dans les centrales. De plus, l'avis des travailleurs doit être pris en compte car ce sont les meilleurs connaisseurs de la réalité industrielle dans les centrales et installations nucléaires.
4. Il faut garantir au plus vite une véritable gestion sociale cohérente de l'emploi dans cette filière et sa chaîne d'approvisionnement. Pour renforcer la sécurité dans le secteur, le niveau des conditions de travail de tous les travailleurs doit demeurer élevé, quels que soient le contrat ou la tâche. La sous-traitance et le travail intérimaire doivent être strictement limités et, si on y a recours, les travailleurs doivent bénéficier de la même protection que les employés ordinaires, en particulier en termes de formation, de protection de la santé et de la sécurité, de conditions de travail et de rémunérations. La CES exhorte l'UE à publier des données nationales et au niveau de l'entreprise sur la sous-traitance et le travail intérimaire dans le secteur de l'énergie nucléaire. La CES est très préoccupée par le fait que l'organisation du travail dans la filière nucléaire en Europe est de plus en plus dominée par la sous-traitance massive, des formations (parfois) inadéquates, des niveaux d'exposition dangereux pour les travailleurs concernés, et vraisemblablement à terme une perte de contrôle importante de la fiabilité dans les processus critiques. De plus, les gouvernements et l'industrie doivent traiter la question des conditions de travail de tous les travailleurs occupés dans la chaîne d'approvisionnement globale, en particulier dans les industries extractives, minières et du traitement des déchets.
5. Les syndicats et les représentants sur le lieu de travail devraient être informés et consultés sur la conduite du test de résistance nucléaire dans leur entreprise, permettant une expertise additionnelle si nécessaire. Les résultats du test de résistance et, en particulier, les conclusions qui en sont tirées doivent être présentés aux syndicats et aux représentants sur le lieu de travail. Lorsque la décision est prise de fermer des centrales nucléaires, des mesures adéquates doivent être envisagées avec les syndicats afin de protéger l'emploi et de garantir les investissements à long terme dans une main-d'œuvre spécialisée dans le déclassement, en continuant à garantir les niveaux optimaux de sécurité et de protection de la santé et de la sécurité.

Ceci est particulièrement important à la lumière de la libéralisation du marché de l'électricité. Celle-ci peut s'avérer incompatible avec les exigences de sécurité et avec les risques propres au nucléaire, car cette technologie exige une grande transparence, une régulation très stricte et des conditions sociales optimales. L'expérience révèle que ces conditions d'intérêt public ne peuvent être rencontrées dans le cadre d'un marché libéralisé. La transparence totale sur les coûts réels doit être garantie et soumise à une Agence européenne de l'Energie publiquement responsable qui doit être créée, comme proposé dans la résolution de la CES sur une stratégie énergétique pour l'Europe (décembre 2010).

Nous insistons également sur l'importance de maintenir et de renforcer les compétences nécessaires pour la durée de vie des centrales, pour la phase de démantèlement, pour la gestion des déchets, etc.

Enfin, la poursuite des recherches sur les effets des radiations doit être intensifiée. Le renforcement de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays qui ont intégré le nucléaire dans leur bouquet énergétique requiert un changement radical des procédures démocratiques fondées sur la transparence et un niveau élevé d'information. Les éléments à traiter incluraient des centrales plus efficaces, moins exposées aux risques naturels et terroristes, économes en consommation d'uranium, et le développement de méthodes de gestion des déchets nucléaires satisfaisantes, qui font aujourd'hui défaut.

Compte tenu du fait que l'amélioration des systèmes de sécurité augmentera les coûts d'investissement et prolongera la durée de construction des centrales nucléaires, des mesures devraient être prises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique, l'indépendance énergétique et l'accessibilité de l'énergie pour les travailleurs et les industries, tout en protégeant les plus vulnérables.